



No de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE BURY**

SÉANCE ORDINAIRE du Conseil municipal de Bury, tenue le **lundi 5 juillet 2021, à 19 h 30** au Centre Communautaire Manège Militaire, sis au 563, rue Main à Bury, à laquelle sont présents les conseillers Marilyn Matheson, Sabrina Patry-McComb, Alain Villemure et Corey Strapps tous membres dudit Conseil ayant dûment été convoqué et formant quorum sous la présidence du maire Walter Dougherty, selon les dispositions du Code Municipal.

Le conseiller Delmar Fisher est absent.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Louise Brière, est présente.

1. Ouverture de la séance ordinaire

Vérification du quorum, mot de bienvenue, il est 19h30.

2. Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Villemure,
APPUYÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la séance régulière du 5 juillet 2021, en reportant le point 9.2.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour du 5 juillet 2021
3. Adoption du procès-verbal français de la séance régulière du 7 juin 2021.
4. 1^{re} période de questions du public (questions générales)
5. Dépôt de la correspondance du mois
6. Rapport du maire
7. Rapports des comités
 - 7.1 Administration
 - 7.2 Sécurité publique
 - 7.3 Travaux publics
 - 7.4 Urbanisme et Environnement
 - 7.5 Loisir, sport et culture
8. Affaires nouvelles
 - 8.1 Liste des comptes du mois
 - 8.2 Acceptation de démission d'un conseiller municipal
 - 8.3 Autorisation de signature – Entente Les voisins du Golf
 - 8.4 Politique MADA-Familles — Nomination du comité de pilotage MADA-Familles de Bury
 - 8.5 Adoption des axes d'intervention de la planification stratégique en loisirs du HSF
 - 8.6 Découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique
 - 8.7 Désignation du bureau municipal
9. Législation
 - 9.1 Adoption du règlement 435-2021 « Règlement concernant le contrôle et la garde responsable des animaux abrogeant le règlement numéro 435-2019 - Règlement sur les animaux »

2021-07-097



No de résolution
ou annotation

9.2 Reporté

10. 2^e période de questions du public (sujets à l'ordre du jour)

11. Levée de l'assemblée

Prochaine séance ordinaire

Lundi 2 août 2021, à 19 h 30 au Centre Communautaire Manège Militaire sis au 563, rue Main, à Bury.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

3. **Adoption du procès-verbal français de la séance régulière du 7 juin 2021.**

2021-07-098

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Corey Strapps,
APPUYÉ PAR la conseillère Sabrina Patry-McComb,

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal français de la séance régulière du 7 juin 2021, soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

4. **1^{re} période de questions du public (questions générales)**

Des questions ont été amenées concernant :

- Le changement de la fréquence des collectes de déchets et sur la capsule vidéo sur le compostage disponible sur le site internet de la municipalité.
- Les abris d'auto temporaires et les dates permises pour leur usage.
- L'acquisition du 528 rue Main.
- Pourquoi les petits drapeaux rouges n'ont pas été ramassés sur le bord des chemins ?
- Pourquoi l'affiche dans le cimetière annonçant « les tulipes » n'est pas enlevée ?
- Le trou d'homme en face du 621, rue McIver.
- Pourquoi on a coupé la bordure au bout de la rue McIver ?

5. **Dépôt de la correspondance du mois**

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait mention que la correspondance du mois fût déposée au conseil.

6. **Rapport du maire**

Le maire fait rapport de ses activités locales et régionales (MRC).

7. **Rapports des comités**

- 7.1 **Administration**
- 7.2 **Sécurité publique**
- 7.3 **Travaux publics**
- 7.4 **Urbanisme et Environnement**
- 7.5 **Loisirs, sport et culture**



8. Affaires nouvelles

8.1 Liste des comptes du mois

ATTENDU QUE la directrice générale, en vertu du règlement 403-2008 sur la délégation des compétences et les règles de contrôle et de suivi budgétaire, doit préparer et déposer périodiquement au Conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'elle a autorisé ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Villemure,
APPUYÉ PAR le conseiller Corey Strapps

ET RÉSOLU que le Conseil municipal accepte l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes du mois et approuve le paiement des factures correspondantes totalisant une somme de 170 852.32\$.

QUE le rapport soit classé sous le numéro 06-2021 et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.2 Acceptation de démission d'un conseiller municipal

ATTENDU QUE le conseiller Jean Bergeron a signifié sa démission dans une lettre qu'il a remise à la directrice générale le 14 juin 2021;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson
APPUYÉ PAR la conseillère Sabrina Patry-McComb,

ET RÉSOLU QUE le Conseil accepte la démission déposée par le conseiller Jean Bergeron, effectif le 14 juin 2021.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.3 Autorisation de signature – Entente Les voisins du Golf

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sabrina Patry-McComb,
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure ,

ET RÉSOLU d'autoriser M. Walter Dougherty, maire et madame Louise Brière directrice générale et secrétaire-trésorière à signer l'entente convenue entre la Municipalité de Bury et Les voisins du Golf.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.4 Politique MADA-Familles — Nomination du comité de pilotage MADA-Familles de Bury

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-François a reçu une réponse positive à sa demande collective, MRC et municipalités, d'appui financier au programme de soutien à la démarche MADA, volet 1 : Soutien à la réalisation de politiques et de plans d'action en faveur des aînés ;

ATTENDU QUE le développement d'une politique des aînés est propice à l'intégration d'un volet familial et que, par conséquent, la démarche entreprise collectivement par la MRC du Haut-Saint-François et les municipalités participantes visera le développement d'une politique pour les aînés et pour les familles ;



No de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE l'élaboration d'une politique des aînés et des familles et la mise en œuvre du plan d'action sont des éléments clés de notre attraction/rayonnement compte tenu que notre population est vieillissante ;

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-François doit s'assurer que chaque municipalité participante adopte une résolution qui autorise la création et la mise sur pied d'un comité de pilotage MADA-Familles décrivant son mandat dont, notamment, la réalisation (élaboration ou mise à jour) de la politique municipale des aînés et des familles et de son plan d'action, ainsi que les noms des membres constitutifs avec leurs responsabilités ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Villemure,
APPUYÉ PAR le conseiller Corey Strapps,

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal de Bury confie au comité de pilotage MADA-Familles le mandat de lui faire une recommandation menant à la réalisation de la politique municipale des aînés et de la famille ainsi que son plan d'action, selon les étapes de la démarche MADA et familles qui lui incombe. Ces étapes sont les suivantes :

- Effectuer un diagnostic du milieu comprenant un profil du territoire visé, un inventaire des actions, des infrastructures et des services offerts aux personnes aînées et des familles, ainsi qu'une consultation permettant l'analyse des besoins basée sur leur point de vue.
- Rédiger une politique municipale des aînés et des familles et son plan d'action d'une durée minimale de 36 mois.

QUE le rôle de chacun des membres du comité ainsi que les objectifs communs soient définis par ces derniers lors de la première rencontre du comité de pilotage MADA-Familles.

QUE le comité de pilotage MADA-Familles de Bury soit formé des personnes suivantes :

Nom	Responsabilité de représentation
Sabrina Patry-McComb	Élue responsable du dossier familles et aînés
Jacky Mathieu	Représentante des familles
Florence Fréchette	Représentante des aînés
Sabrina-Kate Eryou	Représentante des familles
Johanne Lapointe	Représentante des aînés

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.5 Adoption des axes d'intervention de la planification stratégique en loisirs du HSF

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-François est actuellement en démarche pour sa planification stratégique en loisir ;

ATTENDU QUE cette planification stratégique est rédigée selon le principe du tandem optimal entre les responsabilités MRC et celles des municipalités afin de réaliser des économies d'échelle et des gains d'efficacité de façon complémentaire ;

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-François a présenté et expliqué aux membres du conseil municipal de Bury les constats et enjeux du territoire en lien avec le loisir ;

2021-07-103



No de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-François a présenté et expliqué aux membres du conseil municipal Bury les axes d'intervention avec divers exemples expliquant leur portée, axes qui seront à prioriser pour le développement du loisir sur notre territoire ;

ATTENDU QUE les cinq axes d'intervention serviront de pilier pour l'écriture du futur plan d'action loisir de la MRC du Haut-Saint-François ;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal de Bury ont eu l'opportunité d'émettre des commentaires et des suggestions en lien avec la planification stratégique en cours ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Villemure,
APPUYÉ PAR la conseillère Sabrina Patry-McComb,

ET RÉSOLU D'adhérer aux cinq axes d'intervention de la planification stratégique en loisir de la MRC du Haut-Saint-François

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.6 Découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique

ATTENDU QUE la découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique ;

ATTENDU QUE les mauvais traitements infligés aux autochtones dans les pensionnats partout au Canada décrits par de nombreux rapports de commission d'enquête ;

ATTENDU QUE le devoir de tous les gouvernements, quel que soit le niveau, d'œuvrer à l'amélioration des relations et au bien-être de toutes les communautés ;

ATTENDU QUE l'obligation des gouvernements, quel que soit le niveau, de faire la lumière sur notre histoire, d'assumer le devoir de mémoire et d'honorer les victimes ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,
APPUYÉ PAR la conseillère Sabrina Patry-McComb,

QUE la municipalité de Bury joigne sa voix au conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et exprime sa profonde tristesse à la suite de la découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique ;

QUE la municipalité salue l'annonce du gouvernement du Québec de faire la lumière sur d'éventuels cas semblables au Québec ;

QUE la municipalité exprime sa solidarité avec les communautés autochtones et renouvelle sa volonté de favoriser des relations harmonieuses entre les communautés et l'épanouissement de tous les citoyens ;

QUE copie de cette résolution soit envoyée à M. Ghislain Picard, chef de l'Assemblée des Premières Nations et du Labrador, à M. Pita Aatami, président de la Société Makivik, M. Justin Trudeau, premier ministre du Canada, à Mme Carolyn Bennett, ministre des Relations Couronne-Autochtones, à M. Marc Miller, ministre des Services aux autochtones, à

2021-07-104



No de résolution
ou annotation

M. François Legault, premier ministre du Québec, à M. Ian Lafrenière, ministre responsable des Affaires autochtones ainsi qu'à la FQM.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.7 Désignation du bureau municipal

ATTENDU QU'une entente a été convenue entre la caisse Desjardins du Haut-Saint-François et la municipalité de Bury ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Villemure,
APPUYÉ PAR le conseiller Corey Strapps,

ET RÉSOLU que le Conseil municipal de Bury désigne le bâtiment localisé au 528, rue Main à Bury, comme étant le nouveau bureau municipal à compte du 14 juillet 2021.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

9. Législation

9.1 Adoption du règlement 435-2021 « Règlement concernant le contrôle et la garde responsable des animaux abrogeant le règlement numéro 435-2019 - Règlement sur les animaux »

ATTENDU QUE le règlement provincial d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens confère de nouvelles responsabilités aux municipalités en la matière;

ATTENDU QUE la SPA de l'Estrie doit ajuster certaines de ses pratiques pour se conformer au règlement provincial et, par conséquent, propose à ses municipalités membres un modèle de règlement concernant le contrôle et la garde responsable des animaux;

CONSIDÉRANT Qu'un avis de motion de présentation du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 7 juin 2021.

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 435-2021 « Règlement concernant le contrôle et la garde responsable des animaux abrogeant le règlement numéro 435-2019, règlement sur les animaux » soit et est adopté.

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

10. 2^e période de questions du public (sujets à l'ordre du jour)

Des questions ont été amenées concernant :

- Combien de temps l'entente au 8.3.
- Quel nom aura le 528, rue Main « Municipal avec un S''.
- Qu'elle date le déménagement ?
- 9.2 – Reporté ?
- Liste des comptes – 84, 92

2021-07-105

2021-07-106



No de résolution
ou annotation

- Qu'est-ce qu'on fera avec l'autre bâtiment, quelle est l'attraction de changer le bureau de place.
- Changement des bacs sur Hillbury.

11. Levée de l'assemblée

2021-07-107

La conseillère Marilyn Matheson propose la levée de l'assemblée, il est 20 h 34.

La prochaine séance régulière du Conseil se tiendra le lundi 2 août 2021, à 19h30 au centre communautaire du Manège militaire sis au 563, rue Main, à Bury.

Certificat de crédits suffisants :

Je soussignée Louise Brière, directrice générale et secrétaire trésorière, certifie par la présente que des crédits suffisants sont disponibles pour les sommes à payer dans la résolution 2021-07-099.

Signé ce 6 juillet 2021

Louise Brière
Directrice- générale et secrétaire-trésorière

Walter Dougherty
Maire